

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de : Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date de révision 04-oct.-2022 Numéro de révision 1.1

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit Profinity IMAC Nickel Charged Resin

Numéro (s) de catalogue 1560131, 1560133, 1560135, 1560137, 9706117, 10008493, 10021657, 10047737,

10047738, 10047739

Substance pure/mélange Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Substances chimiques de laboratoire

Utilisations déconseillées Aucune information disponible

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Siège social **Fabricant** Bio-Rad Laboratories Inc. Bio-Rad Laboratories, Life Science Group Bio-Rad

1000 Alfred Nobel Drive 2000 Alfred Nobel Drive Hercules, CA 94547 Hercules, California 94547

USA USA

Entité légale / adresse de contact

3 bld Raymond Poincaré 92430 Marnes-la-Coquette

France

Bio-Rad Laboratories N.V

Winninglaan 3 BE-9140 Temse Belgique

Bio-Rad Laboratories AG

Pra Rond 23 1785 Cressier FR

Suisse

Pour plus d'informations, contacter

Service technique 00 800 00 246723

> qcfragen@bio-rad.com cts.benelux@bio-rad.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence 24 heures

sur 24

CHEMTREC France: 33-975181407 CHEMTREC Belgique: 32-28083237

CHEMTREC Suisse: 41-435082011

Tox Info Sussie: 145

# **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

# 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

2.2. Éléments d'étiquetage

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

EGHS / FR Page 1/13

Date de révision 04-oct.-2022

Mentions de danger

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] EUH208 - Contient Nickel Peut produire une réaction allergique.

#### 2.3. Autres dangers

Nocif pour les organismes aquatiques.

# **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

#### 3.1 Substances

Sans objet

#### 3.2 Mélanges

Nom chimique	%	Numéro	N° CE	Classification selon le	Specific	M-Factor	M-Factor
	massique			règlement (CE)	concentration		(long-term)
		REACH		nº 1272/2008 [CLP]	limit (SCL)		
Éthanol	10 - 20	Aucune donnée	200-578-6	Flam. Liq. 2 (H225)	-	-	-
64-17-5		disponible					
Nickel	0.01 -	Aucune donnée	231-111-4	Skin Sens. 1 (H317)	Skin Sens. 1 ::	-	-
7440-02-0	0.099	disponible		Carc. 2 (H351)	C>=0.1%		
				STOT RE 1 (H372)	Carc. 2 ::		
					C>=0.1%		

#### Full text of H- and EUH-phrases: see section 16

#### Estimation de la toxicité aiguë

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

Nom chimique	Oral LD50 mg/kg	mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
Éthanol 64-17-5	7060	Aucune donnée disponible	116.9 133.8	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Nickel 7440-02-0	9000	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

# **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

## 4.1. Description des premiers secours

**Inhalation** Transporter la victime à l'air frais.

Contact oculaire Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en écartant les paupières.

Consulter un médecin.

Contact avec la peau En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin. Laver la peau

EGHS / FR Page 2/13

avec de l'eau et du savon.

**Ingestion** Rincer la bouche.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

**Symptômes** Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Traiter les symptômes.

# **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement

avoisinant.

Incendie majeur PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer

inefficace.

**Moyens d'extinction inappropriés** Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit Aucune information disponible. chimique

5.3. Conseils aux pompiers

**Équipements de protection spéciaux**Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet **et précautions pour les pompiers** de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions individuelles** Mettre en place une ventilation adaptée.

**Pour les secouristes**Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de

l'environnement

Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de confinement** Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Méthodes de nettoyage Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à

l'élimination.

Prévention des dangers secondaires Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations

environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

**Référence à d'autres rubriques** Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

EGHS / FR Page 3/13

# **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation Mettre en place une ventilation adaptée.

sans danger

Remarques générales en matière Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

d'hygiène

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Conserver conformément aux instructions du produit et de l'étiquette.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Mesures de gestion des risques Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

(RMM)

# RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

## Limites d'exposition

Nom chimique	Union européenne	Autriche	Belgique	Bulgarie	Croatie
Éthanol	-	TWA: 1000 ppm	TWA: 1000 ppm	TWA: 1000 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 1000 ppm
64-17-5		TWA: 1900 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 1907 mg/m <sup>3</sup>		TWA: 1900 mg/m <sup>3</sup>
		STEL 2000 ppm			
<u> </u>		STEL 3800 mg/m <sup>3</sup>			
Nickel	-	Respiratory	TWA: 1 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.05 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.5 mg/m <sup>3</sup>
7440-02-0		sensitizer Skin sensitizer			Skin Sensitisation
Nom chimique	Chypro	République tchèque	Danemark	Estonie	Finlande
Éthanol	Chypre	TWA: 1000 mg/m <sup>3</sup>	21 2 21		21 2 2
64-17-5	-	Ceiling: 3000 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 1000 ppm TWA: 1900 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 500 ppm TWA: 1000 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 1000 ppm TWA: 1900 mg/m <sup>3</sup>
64-17-5		Celling. 3000 mg/m²	TWA. 1900 mg/m	STEL: 1000 ng/m	STEL: 1300 ppm
				STEL: 1900 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 2500 mg/m <sup>3</sup>
Nickel	_	TWA: 0.5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.05 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.01 mg/m <sup>3</sup>
7440-02-0		Ceiling: 1 mg/m <sup>3</sup>	1 117 ti 0.00 mg/m	1 117 ti 0.0 mg/m	1 117 ti 0.0 i iiig/iii
		Sensitizer			
Nom chimique	France	Allemagne	Allemagne MAK	Grèce	Hongrie
Éthanol	TWA: 1000 ppm	TWA: 200 ppm	TWA: 200 ppm	TWA: 1000 ppm	TWA: 1900 mg/m <sup>3</sup>
64-17-5	TWA: 1900 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 380 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 380 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 1900 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 3800 mg/m <sup>3</sup>
	STEL: 5000 ppm		Peak: 800 ppm		
	STEL: 9500 mg/m <sup>3</sup>		Peak: 1520 mg/m <sup>3</sup>		
Nickel	TWA: 1 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.03 mg/m <sup>3</sup>	respiratory and skin	TWA: 1 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.01 mg/m <sup>3</sup>
7440-02-0		TWA: 0.006 mg/m <sup>3</sup>	sensitizer inhalable		
			fraction, respiratory		
			sensitization		
			confirmed for water soluble Nickel		
			compounds only		
Nom chimique	Irlande	Italie	Italie REL	Lettonie	Lituanie
Éthanol	STEL: 1000 ppm	-	STEL: 1000 ppm	TWA: 1000 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 500 ppm
64-17-5	CTEL. 1000 ppili	_	STEL: 1884 mg/m <sup>3</sup>	TVVA. 1000 mg/m²	TWA: 1000 mg/m <sup>3</sup>
			0.22. 100 mig/m		STEL: 1000 ppm
					STEL: 1900 mg/m <sup>3</sup>

EGHS / FR Page 4/13

				•	,		
Nickel	TWA	\: 0.5 mg/m <sup>3</sup>	-	TWA: 1.5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.	.05 mg/m <sup>3</sup>	Sensitizer
7440-02-0	STE	L: 1.5 mg/m <sup>3</sup>					TWA: 0.5 mg/m <sup>3</sup>
	S	Sensitizer					
Nom chimique	Lu	xembourg	Malte	Pays-Bas	Noi	rvège	Pologne
Éthanol		-	-	TWA: 260 mg/m <sup>3</sup>	TWA:	500 ppm	TWA: 1900 mg/m <sup>3</sup>
64-17-5				STEL: 1900 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 9	50 mg/m <sup>3</sup>	
				H* ~	STEL:	625 ppm	
						87.5 mg/m <sup>3</sup>	
Nickel		-	-	-		.05 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.25 mg/m <sup>3</sup>
7440-02-0						.15 mg/m <sup>3</sup>	
Nom chimique		Portugal	Roumanie	Slovaquie	Slo	vénie	Espagne
Éthanol	TWA: 1000 ppm		TWA: 1000 ppm	TWA: 500 ppm	TWA: 9	60 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 1000 ppm
64-17-5		• • •	TWA: 1900 mg/m <sup>3</sup>			500 ppm	STEL: 1910 mg/m <sup>3</sup>
			STEL: 5000 ppm	Ceiling: 1920 mg/m <sup>3</sup>		1000 ppm	
			STEL: 9500 mg/m <sup>3</sup>			920 mg/m <sup>3</sup>	
Nickel	TWA	A: 1.5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.0	006 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 1 mg/m <sup>3</sup>
7440-02-0		ŭ	STEL: 0.5 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 2.5 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 0.	048 mg/m <sup>3</sup>	sensitizer
				Sensitizer		· ·	
Nom chimique		S	Suède	Suisse		Ro	oyaume-Uni
Éthanol		NGV:	500 ppm	TWA: 500 ppm	1	TW	A: 1000 ppm
		000 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 960 mg/n		TWA	A: 1920 mg/m <sup>3</sup>	
Vägledande		KGV: 1000 ppm	STEL: 1000 ppm		STEL: 3000 ppm		
Vägledande K		KGV: 1900 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 1920 mg/	m³	STEI	L: 5760 mg/m <sup>3</sup>	
Nickel		NGV:	0.5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.5 mg/m <sup>3</sup>		TWA: 0.5 mg/m <sup>3</sup>	
7440-02-0			nsitizer	· ·			EL: 1.5 mg/m <sup>3</sup>
							Sk*

# Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle

Nom chimique	Union européenne		Autriche	Bulg	arie	Croatie		République tchèque
Nickel 7440-02-0 Nom chimique	Danemark	(sport) - aft day,	μg/L - urine ntaneous urine) ter end of work at the end of a rk week/end of the shift - ()- Finlande	45 μg/L	urine ) - after ork shifts	10 µg/L - plas (Nickel) - at the of the work sl 8 µg/g Creatini urine (Nickel) - a end of the work	e end hift ine - at the shift	0.077 µmol/mmol Creatinine (urine - Nickel discretionary) 0.04 mg/g Creatinine (urine - Nickel
Nickel 7440-02-0	-	(Nic	µmol/L - urine ckel) - after the after a working ek or exposure period	-		-		-
Nom chimique	Hongrie		Irlande	co C		Italie		Italie REL
Nickel 7440-02-0	0.003 mg/L (urine - Nickel at end of workweek, end of shift) 0.051 µmol/L (urine - Nickel at end of workweek, end of shift)		3 µg/L - urine after several co working s	nsecutive		-		-
Nom chimique	Lettonie		Luxembo	ourg	Ro	oumanie		Slovaquie
Nickel 7440-02-0	3 μg/L - urine (Nicke	el) -	-			urine (Nickel) - d of shift		mg/L (blood - Nickel of exposure or work shift)
Nom chimique	Slovénie		Espagr	ne		Suisse		Royaume-Uni
Nickel 7440-02-0	-		-		end of s severa long-terr 766.6 n Nickel er	(urine - Nickel hift, and after al shifts (for m exposures)) mol/L (urine - nd of shift, and reral shifts (for		<u>-</u>

EGHS / FR Page 5/13

long-term exposures))

Niveau dérivé sans effet (DNEL) **Predicted No Effect Concentration** (PNEC)

Aucune information disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection

individuelle

Protection des yeux/du visage Aucun équipement de protection spécifique exigé.

Protection de la peau et du corps Aucun équipement de protection spécifique exigé.

**Protection respiratoire** Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation.

En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une

évacuation peuvent être nécessaires.

Remarques générales en matière

d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune information disponible.

# RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Solide **Aspect** solide Couleur blanche Odeur Alcool.

Seuil olfactif Aucune information disponible

Property Remarques • Method Aucun(e) connu(e)

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Point de fusion / point de Aucune donnée disponible

congélation

Point / intervalle d'ébullition Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Inflammabilité (solide, gaz) Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Aucun(e) connu(e)

Limites d'inflammabilité dans l'air

Limites supérieures

d'inflammabilité ou d'explosivité

Limites inférieures

d'inflammabilité ou d'explosivité

Point d'éclair 42.5 °C

Température d'auto-inflammabilité

Température de décomposition

pН

pH (en solution aqueuse)

Viscosité cinématique Viscosité dynamique Water solubility Insoluble dans l'eau Solubilité(s)

Coefficient de partage Pression de vapeur Densité relative Masse volumique apparente

Densité de liquide Densité de vapeur

Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e)

Aucune information disponible

Aucun(e) connu(e) Aucun(e) connu(e)

Aucun(e) connu(e) Aucun(e) connu(e) Aucun(e) connu(e) Aucun(e) connu(e)

Aucun(e) connu(e)

EGHS / FR Page 6/13

Caractéristiques des particules

Aucune information disponible Granulométrie Aucune information disponible Distribution granulométrique

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Sans objet

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune information disponible

# RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts Aucun(e).

mécaniques

Sensibilité aux décharges

Aucun(e).

électrostatiques

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions

dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition

dangereux

Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

# **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

#### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Information on likely routes of exposure

Informations sur le produit

Inhalation Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Contact oculaire

Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Contact avec la peau

Ingestion Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Symptoms related to the physical, chemical and toxicological characteristics

EGHS / FR Page 7/13 \_\_\_\_\_

Symptômes

Aucune information disponible.

Toxicité aiguë

Numerical measures of toxicity

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

**ETAmél (voie orale)** 46,447.40 mg/kg **ETAmél** 769.10 mg/l

(inhalation-poussières/brouillard

Informations sur les composants

Nom chimique	Oral LD50	DL50, voie cutanée	Inhalation LC50
Éthanol	= 7060 mg/kg (Rat)	-	= 116.9 mg/L (Rat) 4 h
			= 133.8 mg/L (Rat) 4 h
Nickel	> 9000 mg/kg (Rat)	-	> 10.2 mg/L (Rat) 1 h
			_ , ,

## Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée Aucune information disponible.

Lésions oculaires graves/irritation

oculaire

Aucune information disponible.

Sensibilisation respiratoire ou

cutanée

Aucune information disponible.

Mutagénicité sur les cellules

germinales

Aucune information disponible.

Cancérogénicité Aucune information disponible.

Le tableau ci-dessous précise si chacune des agences considérées a classé un ou plusieurs des composants comme cancérogènes.

Nom chimique		Union européenne	
ſ	Nickel	Carc. 2	

**Toxicité pour la reproduction** Aucune information disponible.

**STOT - exposition unique** Aucune information disponible.

**STOT - exposition répétée**Aucune information disponible.

**Danger par aspiration** Aucune information disponible.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

**Propriétés perturbatrices** Aucune information disponible.

EGHS / FR Page 8/13

endocriniennes

#### 11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

# **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### 12.1. Toxicité

Écotoxicité Nocif pour les organismes aquatiques.

Toxicité pour le milieu aquatique

Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

inconnue

Nom chimique	Algae/aquatic plants	Fish	Toxicity to microorganisms	Crustacea
Éthanol	-	LC50: 12.0 - 16.0mL/L (96h, Oncorhynchus mykiss) LC50: >100mg/L (96h, Pimephales promelas) LC50: 13400 - 15100mg/L (96h, Pimephales promelas)	-	LC50: 9268 - 14221mg/L (48h, Daphnia magna) EC50: =2mg/L (48h, Daphnia magna)
Nickel	EC50: =0.18mg/L (72h, Pseudokirchneriella subcapitata) EC50: 0.174 - 0.311mg/L (96h, Pseudokirchneriella subcapitata)		-	EC50: >100mg/L (48h, Daphnia magna) EC50: =1mg/L (48h, Daphnia magna)

## 12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Aucune information disponible.

# 12.3. Potentiel de bioaccumulation

## **Bioaccumulation**

Informations sur les composants

in ormanicio cui loc competunio				
	Nom chimique	Coefficient de partage		
	Éthanol	-0.35		

# 12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

# 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### Évaluation PBT et vPvB

	,
Nom chimique	Evaluation PBT et vPvB
Éthanol	La substance n'est pas PBT/vPvB L'évaluation PBT ne
	s'applique pas
Nickel	La substance n'est pas PBT/vPvB L'évaluation PBT ne
	s'applique pas

## 12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes

Aucune information disponible.

EGHS / FR Page 9/13

#### 12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits

Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément

**inutilisés** aux réglementations environnementales.

**Emballages contaminés** Ne pas réutiliser les récipients vides.

# **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

IATA

14.1 Numéro UN ou numéro Non réglementé

d'identification

14.2 Désignation officielle de Non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Transport hazard class(es)14.4 Packing groupNon réglementéNon réglementé

14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

**Dispositions spéciales** Aucun(e)

IMDG

14.1 Numéro UN ou numéro Non réglementé

d'identification

14.2 Désignation officielle de Non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Transport hazard class(es)Non réglementé14.4 Groupe d'emballageNon réglementé

14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

**14.7 Transport maritime en vrac** Aucune information disponible

selon les instruments de l'OMI

RID

14.1 Numéro ONU Non réglementé
14.2 Désignation officielle de Non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Transport hazard class(es)
14.4 Groupe d'emballage
Non réglementé

14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

**Dispositions spéciales** Aucun(e)

ADR

14.1 Numéro UN ou numéro Non réglementé

d'identification

14.2 Désignation officielle de Non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Transport hazard class(es) Non réglementé
 14.4 Groupe d'emballage Non réglementé
 14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

**Dispositions spéciales** Aucun(e)

EGHS / FR Page 10/13

# **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

# 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

# Réglementations nationales

#### **France**

Maladies professionnelles (R-463-3, France)

Nom chimique	Numéro RG, France	Titre
Éthanol	RG 84	-
64-17-5		

#### Pays-Bas

Nom chimique	Pays-Bas - Liste des Cancérogènes	Pays-Bas - Liste des Mutagènes	Pays-Bas - Liste des Substances Toxiques pour la Reproduction
Éthanol	Present	<del>-</del>	Fertility (Category 1A); Development (Category 1A); Can be harmful via
			breastfeeding

## Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

## Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

de predak edition die ed placicale edetances sedinices a rectione (regionient de 11 - 1007/2000 "TRE/TOTT", dinieke XVII)				
Nom chimique	Substances soumises à restrictions	Substances soumises à autorisation		
	selon REACH, Annexe XVII	selon REACH, Annexe XIV		
Nickel - 7440-02-0	27.	-		
	75.			

# Polluants organiques persistants

Sans objet

# Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone Sans objet

UE - Directive-cadre sur l'eau (2000/60/CE)

Nom chimique	UE - Directive-cadre sur l'eau (2000/60/CE)
Nickel - 7440-02-0	Substance prioritaire

UE - Normes de qualité environnementale (2008/105/CE)

Nom chimique	UE - Normes de qualité environnementale (2008/105/CE)
Nickel - 7440-02-0	Substance prioritaire

Inventaires internationaux

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

EGHS / FR Page 11 / 13

Rapport sur la sécurité chimique Aucune information disponible

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

#### Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

#### Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H351 - Susceptible de provoquer le cancer

H372 - Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

#### Légende

SVHC: Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation:

#### Légende Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

TWA TWA (moyenne pondérée en temps) STEL STEL (Limite d'exposition à court terme)

Plafond Valeur limite maximale \* Désignation « Peau »

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

#### Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Agency for Toxic Substances and Disease Registry (ATSDR)

U.S. Environmental Protection Agency ChemView Database

European Food Safety Authority (EFSA)

European Chemicals Agency (ECHA) Committee for Risk Assessment (ECHA\_RAC)

European Chemicals Agency (ECHA) (ECHA\_API)

EPA (Environmental Protection Agency)

Acute Exposure Guideline Level(s) (AEGL(s))

U.S. Environmental Protection Agency Federal Insecticide, Fungicide, and Rodenticide Act

U.S. Environmental Protection Agency High Production Volume Chemicals

Food Research Journal

Hazardous Substance Database

International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)

National Institute of Technology and Evaluation (NITE)

Australia National Industrial Chemicals Notification and Assessment Scheme (NICNAS)

NIOSH (National Institute for Occupational Safety and Health)

National Library of Medicine's ChemID Plus (NLM CIP)

National Library of Medicine's PubMed database (NLM PUBMED)

National Toxicology Program (NTP)

New Zealand's Chemical Classification and Information Database (CCID)

EGHS / FR Page 12/13

Organization for Economic Co-operation and Development Environment, Health, and Safety Publications Organization for Economic Co-operation and Development High Production Volume Chemicals Program

Organization for Economic Co-operation and Development Screening Information Data Set

World Health Organization

Remarque sur la révision Changements importants dans toute la fiche signalétique. Examiner toutes les sections

Date de révision 04-oct.-2022

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006 Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité

EGHS / FR Page 13/13